

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 30.01.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, mairePRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc,
REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,PROCURATIONS : Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Madame
VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur
REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à
Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné
procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné
procuration à Monsieur VERGUES Michel.SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

SEANCE N° 2

DELIBERATION N° 21

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE

« VILLAGE VACANCES » ET NOMINATION DE SES MEMBRES

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une commission communale « Village vacances » qui aura en charge la
réouverture, le développement et la rénovation du village de vacances des Fadarelles.

Considérant qu'il est nécessaire de nommer plusieurs membres au sein de cette commission ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

DE NOMMER comme membres de la commission Village vacances :

- o Claude VIDAL 1 route de Trèves 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- o Claude REFRÉGERS Le bruel 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- o Jean-Michel DAUMAS La Loubière 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- o Rolande COBO 12 rue de derrière la muraille 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- o Didier VIDAL Le Viala 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- o Nadine VIDAL Chemin des carbounials 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés

Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Toulouse, 69, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de
sa publication au Journal Officiel de la République Française ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :
www.telerecours.fr.